

Votre référent : Sylvie et Jean Michel EGLIN

Adresse : 9 Route de Haguenau 67360 Woerth

Tél : 03 88 94 49 80

Email : woerth@apef.fr

Site web : www.apef.fr

Structure déclarée : SAP480869445

Structure agréée : SAP480869445

Structure autorisée : SAP480869445

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

Transports

Bus sur réservation (TER FLUO arrêt gare)

Accès PMR : Non

Organigramme

Gérant : Guillaume RICHARD. Responsables d'agence (Délégués qualité) : Sylvie et Jean Michel EGLIN. Adjointe Responsable d'agence : Samantha MULLER, Responsables de secteur : Marie WAMBST et Marion RICHARD. Assistante d'agence : Sibel MULLER . Alternante RS : Siham PETER. Intervenants à domicile

Autorités administratives :

DDETS : 6 rue Gustave Adolphe Hirn, 67085 STRASBOURG, France

ARS : ARS Grand Est, 3 Boulevard Joffre - 54000 Nancy

CD : Place du Quartier Blanc, F-67964 Strasbourg cedex 9. Pour signaler des situations de maltraitance avérées ou événements graves, contacter le service du département accompagnement.offre@alsace.eu ou du Procureur de la République accueil-strasbourg@justice.fr Tribunal judiciaire de Strasbourg Quai FINKMATT 67070 Strasbourg Cedex.

Zone d'intervention :

Woerth, Wissembourg, Seltz, Haguenau, Soultz sous Forêt, Soufflenheim, Herrlisheim, Pfaffenhoffen, Reichshoffen, Schleithal, Lembach, Trimbach, Lauterbourg, Betschdorf, Bischwiller, Oberhoffen sur Moder et alentours.

Liste des partenariats et conventionnements :

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraites diverses, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance (IMA), Vyv Ecoute et Solutions, Mutuaide, Europ Assistance France (EAF), VIAVITA, AXA, Filassistance, Fidélia, AP Solutions GmbH (Mondial assistance), FOR ME et autres mutuelles. Domiserve, Dhomplus, Les Opticiens Mobiles, Indépendance Royale, Saveurs et vie, La téléassistance de Europassistance.

Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter les **personnes qualifiées** du département (annexée à cette présente fiche tarifs), ainsi que le **Service Territorial de l'Autonomie** compétent.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'un acte de **maltraitance**, vous pouvez contacter les numéros d'urgences nationaux : 3977 (personnes âgées et en situation de handicap) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.

TARIFS APPLICABLES AU
TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE *

APEF

TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC
	TTC après crédit d'impôt**	
MÉNAGE REPASSAGE		
Détente		
Bien-être		
Evasion		
Ponctuel		
AIDE A DOMICILE		
Aide + Accompagnements		
Aide + Accompagnements ponctuel		
GARDE D'ENFANTS		
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap		
Garde d'enfants + 3 ans		
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)		
BRICOLAGE		
Ponctuel		
JARDINAGE		
Régulier		
Ponctuel		

Autres prestations :

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.
(***) Pour personnes dépendantes. Les frais annexes hors frais kilométriques ne s'appliquent pas aux prestations d'assistance et financées.

Frais de gestion administrative mensuels : TTC

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : TTC/ km



au capital de

- Immatriculée au RCS de

- Siret :

Siège social :

Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise - V14 112025



DETAIL DES FORMULES APEF

Ménage / Repassage *	Détenante	Bien-être	Evasion	Aide et Assistance à domicile	
				Aide *	Assistance **
MENAGE				ENTRETIEN DU LOGEMENT	
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X	Nettoyer les sols et faire les poussières	X X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X	Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X	Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires,)	X X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X	Faire les lits et changer les draps	X X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X	Ranger et organiser les pièces	X X
Faire les lits		X	X	GESTION DU LINGE	
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X	Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X X
Entretenir les matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X	Effectuer des travaux simples de couture	X X
Cirer et ranger les chaussures			X	Accompagner dans la gestion du linge (achats, tri, etc)	X X
REPASSAGE				GESTION DES REPAS ET COURSES	
Repasser et ranger les vêtements		X	X	Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, ...)	X X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X	Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X	Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)	X X
ENTRETIEN DU LINGE				Ranger et conditionner les produits achetés	X X
Trier, étendre, plier le linge		X	X	Assister la prise des repas	
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X	ENTRETIEN CADRE DE VIE	
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X	Nettoyer les fenêtres et les vitres	X X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X	Entretenir les plantes de balcon, terrasses et jardinières	X X
Entretenir la literie, les voilages et rideaux			X	Vider et sortir les poubelles	X X
Apporter et récupérer au pressing			X	Maintenir une vigilance au domicile	X X
Effectuer des travaux simples de couture			X	Soins et promenades d'animaux de compagnie ***	X X
GESTION DES COURSES				ACTIVITES ET SORTIES	
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X	Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc.	X X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X	Aider aux tâches administratives	X X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X	Réaliser des jeux, des temps de discussions, etc	X X
PREPARATION DES REPAS				HYGIENE, CONFORT ET DEPLACEMENTS	
Préparer des repas simples		X	X	Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)	
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X	Aider à la toilette et aux changes	
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE				Aider à l'habillage et au déshabillage	
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X	Aider aux transferts (lever, coucher, déplacements)	
Entretenir les plantes		X	X	Aider à la mobilité au domicile et à l'extérieur	
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X	Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux, massage des mains et des pieds) ***	X X
Entretenir la terrasse et le mobilier de jardin			X	* Prestations relevant de la déclaration en mode prestataire.	
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X	** Prestations relevant de l'autorisation en mode prestataire pour les personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques.	

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

** Prestations relevant de l'autorisation en mode prestataire pour les personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

*** Service relevant de la déclaration en mode prestataire et réservé uniquement aux personnes dépendantes.

Garde d'enfants *	Enfants de + 3 et de - 3 ans **	Enfants - 18 ans en situation de handicap ***	Garde partagée ****	Jardinage / Bricolage
	DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS			
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X	X	
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X	X	
Amener et aller chercher à la crèche	X	X	X	
COURSES / REPAS				
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X	
Préparer et aider à la prise des repas	X		X	
SOMMEIL				
Organiser les réveils et les couchers	X		X	
Organiser les siestes	X		X	
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT				
Accompagner à la propreté	X		X	
Accompagner au bain, à la douche	X		X	
Accompagner dans la petite toilette	X		X	
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X	
Gérer les changes	X		X	
Garder les enfants malades	X	X	X	
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE				
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des	X	X	X	
Aider aux devoirs	X	X	X	
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT				
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X	
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X	
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X	

* 3 enfants maximum par intervention

** Formule relevant du régime de la déclaration pour les enfants de + 3 ans et de l'agrément pour les enfants de - 3 ans pour la garde et l'accompagnement d'enfants.

*** Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire pour les enfants de - 18 ans en situation de handicap. Sont exclus les actes d'assistance de la vie quotidienne.

*** Formule couvrant la garde d'enfants de 2, voir 3 familles alternativement au domicile de l'une et de l'autre.

V14 - 112025 - Annexe de la fiche tarifs de l'agence

La tonte
Le désherbage
Le ramassage des feuilles
Le débroussaillage
La plantation de petits végétaux
La taille des haies, arbustes et arbres
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation
Le déneigement des abords immédiats du domicile
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
L'entretien régulier des allées et des terrasses
Le traitement des arbres et des arbustes
L'application d'engrais et/ou d'amendements
L'arrosage manuel des végétaux,
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières
LE POTAGER
La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle
LE BRICOLAGE
Démonter, monter des meubles simples
Poser des étagères ou des tringles à rideaux
Fixer un porte manteau, un abat jour, d'un cadre
Resserrer une poignée de porte, remettre une latte de sommier, etc
Aider au déplacement/installation de petit mobilier dans une pièce
Petites retouches de joints de silicone dans la salle de bain (sans démontage)
Installer des équipements de sécurité (capteur, détecteurs de fumée,)

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).

TARIFS APPLICABLES AU 1er FEVRIER 2026

TARIFS ASSISTANCE ET FINANCES
“ MODE PRESTATAIRE *
APEF WOERTH

TARIFS HORAIRES		
HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL ***

APA Allocation personnalisée d'autonomie	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est comprise entre 90% et 100% . Il comprend le tarif APA (25,53€ TTC) + une reste à charge (% notifié par la CEA sur 25,53€ TTC)	24,20 €	25,53 €	50% du reste à charge de votre facture
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge de la CEA est inférieure à 90% . Il comprend le tarif APA (25,53€ TTC) + une reste à charge (% notifié par la CEA sur 25,53€ TTC) + 4,87€ TTC	28,82 €	30,40 €	
PCH Prestation de compensation du handicap	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental (26,02€ TTC).	24,66 €	26,02 €	50% du reste à charge de votre facture

ASSISTANCE HORS PRISE EN CHARGE

Tarif Assistance aux personnes âgées - HORS PRISE EN CHARGE	29,86 €	31,50 €	15,75 €
Tarif Assistance aux personnes en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE	29,86 €	31,50 €	15,75 €

CAISSES DE RETRAITE

CARSAT / CNAV	Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail	26,36 €	29,00 €	50% du reste à charge de votre facture
MSA	Mutuelle Sécurité Agricole	24,82 €	27,30 €	
CNRACL	Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.	24,82 €	27,30 €	

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 1,10 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt, renseignements en agence

(*)



SAS DOMI-COMFORT-SERVICES au capital de 1500€ - immatriculée au RSC de Strasbourg - Siret : 480 869 445 00027 - Siège social : 9 Route de Haguenau, 67360 Wœrth

Entreprise indépendante - membre du réseau de franchise APEF. - V14 112025

TARIFS HORAIRES	
HT	TTC

ENTRETIEN DES LOCAUX

Entretien des locaux		
Nettoyage de surfaces vitrées		

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Jardinage		
Bricolage		

Frais annexes

Frais de gestion administrative :

(*) Majoration de 25% des heures de nuit (22h - 7H), dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.
Ces prestations ne donnent pas droit au crédit d'impôt.

